



# 7<sup>e</sup> lettre

Madame, Monsieur,

Des multiples rentrées de fin d'été, ne ratez pas la rentrée constitutionnelle. Elle s'annonce riche, pour ne pas dire copieuse, variée et... publique.

En effet, pour achever la rédaction d'une première version de l'avant-projet – la Version 0 – les constituants examineront 223 projets d'articles, 85 propositions de minorité, une dizaine de variantes et un nombre par définition indéterminé d'amendements déposés en séances.

**1** Les titres de la table des matières provisoire acceptée par l'Assemblée en juillet dernier **1**, seront abordés dans l'ordre suivant:

La table des matières de l'avant-projet suit quant à elle une logique quelque peu différente. Elle comprend, dans l'ordre:

- Principes généraux et relations extérieures
- Droits et devoirs de la personne
  - Droits politiques
  - Tâches publiques
- Autorités cantonales
- Régime des finances
- Organisation territoriale
  - Autres institutions
- Révision de la Constitution
- Dispositions transitoires et finales.

- Statut du Canton et principes généraux
- Organisation territoriale
- Tâches publiques
- Droits et devoirs de la personne
- Droits politiques
- Autorités cantonales
- Régime des finances
- Autres institutions
- Révision de la Constitution
- Dispositions transitoires et finales.

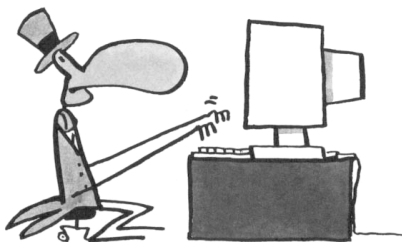
Ce programme **2** s'établit sur un calendrier minimum de huit séances plénières, complétées par des séances de commissions, si nécessaire. Le vendredi reste la journée de travail de l'Assemblée.

En septembre, celle-ci siégera à l'Université de Lausanne et tiendra une séance décentralisée à Château d'Oex, le vendredi 22 à la salle de commune. Les 180 constituants prolongeront leur "séjour" à l'extérieur par un débat public sous La Bulle **3**. Plusieurs autres rencontres avec la population sont d'ores et déjà prévues pour cet automne; le programme est au verso. A tout bientôt donc...

*Pour le Comité, Francine Crettaz, secrétaire générale*

**2**  
Si vous souhaitez savoir où en est le programme de l'Assemblée au fil des séances, vous pouvez poser la question au Secrétariat (021/316 41 55) ou suivre l'avancement des travaux sur le site de la Constituante ([www.vd.ch](http://www.vd.ch)).

**3**  
La Bulle, ou Forum économique des régions, s'installera pour une semaine à Château d'Oex. Pour la soirée Constituante, deux thèmes sont retenus: l'organisation territoriale et les droits politiques aux étrangers. Le débat sera animé par Claude Défago de Radio-Chablais. Le programme complet du séjour de La Bulle vous parviendra prochainement.



1885 - 2003

## ECLAIRAGE

### Les commencements du verbe

*Au fil de nos "lettres", Christophe Gallaz, constituant, chroniqueur et écrivain, nous entraîne dans un feuilleton imaginaire et poétique.*

*Son humour caustique porte cette fois-ci sur la notion de Statut du Canton, porteuse d'après discussions chez les constituants.*

"Au commencement était le Verbe" (Jean, I, 1). Face à ce précepte colossal, les membres de la Commission 1 de la Constituante se sentirent d'emblée petits. Au moment d'entreprendre leurs travaux, destinés à formuler les principes inauguraux de la future Charte cantonale, vous les auriez vus hantés d'interrogations, cisailés par leurs propres contradictions et méditatifs aussi souvent que possible.

Il faut dire qu'ils étaient chargés d'inventer le pan métaphysique de la Charte à venir, c'est-à-dire le plus symboliquement nécessaire. Il s'y tiendrait les articles définissant le statut du Canton, les modalités de son organisation et les caractéristiques de ses relations avec l'extérieur. Entreprise difficile! Pour l'accomplir, il faut circonscrire des notions diffuses et mobiles en usant de mots qui se tiennent au ras de nos sociétés, – eux – tant ils sont appesantis par

des siècles d'Histoire ou d'emploi régional. Tenez. Prenez le mot "république", entré dans la langue française en 1521. Il est magnifique. Son étymologie nous signale que rayonne dans l'esprit des hommes, depuis l'Antiquité, l'idée selon laquelle des "choses" doivent être "publiques". Et prenez le mot "démocratie", en usage courant depuis la Révolution de 1791: c'est le "peuple" qui "commande". Quoi de plus légitime, et quoi de plus haut?

Or essayez de combiner ces deux merveilles et de désigner le Canton de Vaud comme une "république démocratique". Pardon? Quoi? Une république démocratique? Comme s'intitulèrent l'Allemagne de l'Est, l'Azerbaïdjan, le Congo, le Yémen du Sud, le Vietnam du nord ou le Laos? Toutes ces horreurs? Ce communisme épouvantable? Ces goulags infernaux?

Ainsi jaillirent les discussions, et parfois les indignations, au sein de la Commission 1. Elles partagèrent ses membres en camps nettement tranchés. Les uns ne cessaient de rappeler à leurs collègues les saintes références du Grand et du Petit Robert, voire, dans certains cas coriaces, du vénérable Littré soi-même. Les autres s'énermaient alors, conseillant à leurs contradicteurs de relire quelques pages d'"Août 14" pour y découvrir, grâce à Soljénitsyne, quelle vérité mortelle se cache parfois sous les plus beaux libellés. On chemina pourtant vaille que vaille, posant les premières fondations de ce seul monument des peuples qu'est leur langue, comme disait Juste Olivier. Aux premiers jours de septembre, l'assemblée plénière verrait ce qu'elle verrait.

*Christophe Gallaz*

## De la structure à la rédaction en passant par la coordination



Lors du plénum du 7 juillet, une commission de rédaction a été constituée. Elle a désigné en août sa présidente, en la personne d'Anne-Catherine Lyon (sur la photo avec Gérard Buhlmann lors de la journée porte-ouverte au CHUV).

Comme le prévoit le règlement de l'Assemblée constituante, une commission de rédaction a été constituée en juillet dernier dans le but de "vérifier la clarté, la forme et la cohérence interne de l'avant-projet de Constitution cantonale". Sa mission s'inscrit donc à la suite de celle de la commission de structure et de coordination (Cosco) qu'elle devrait

progressivement remplacer. En effet, la Cosco a travaillé cet été, en collaboration avec le secrétariat, afin de "classer" les 223 projets d'articles dans la table des matières qu'elle avait élaborée (voir page 1) et de concevoir une base de données pour faciliter son travail comme celui de la commission de rédaction. Cet outil permettra de mettre en évidence les

contradictions, répétitions ou éventuels manquements du texte.

Quant aux sept membres de la commission de rédaction **1**, ils se sont réunis une première fois à mi-août. A l'unanimité ils ont désigné leur présidente en la personne d'Anne-Catherine Lyon.

La commission examinera le travail accompli durant les deux premiers plénums de septembre et décidera alors de son programme.

D'entente avec le comité, il a été décidé que la question de la formulation épïcène du texte serait abordée à la fin de la lecture **0**.

Enfin, le comité proposera à l'Assemblée de confier à la commission **1** (Statut du Canton, principes généraux) la rédaction des "dispositions transitoires et finales" du projet de Constitution. Des propositions d'articles à ce sujet devraient être élaborées d'ici à fin novembre 2000.

**1**

Chaque commission thématique a désigné son représentant à cette commission: 1) Gilbert Marion; 2) Philippe Conod; 3) Shafique Keshavjee; 4) Alex Dépraz; 5) Jacques-Henri Bron; 6) Anne-Catherine Lyon; le représentant du comité est Pascal Des-sauges.

### PROPOSITIONS EN DÉBAT

## Vers un Conseil de l'Avenir?

La Commission traitant du rôle et des tâches de l'Etat a proposé que le canton se dote d'un "Conseil de l'Avenir" permanent dont la fonction sera de réfléchir aux conséquences à long terme de la politique menée aujourd'hui, ou si l'on veut, de défendre les intérêts des générations futures.

L'idée est dans l'air depuis un certain temps. En 1996, une Fondation du Conseil de l'Avenir (Stiftung Zukunftsrat, Burgdorf) était mise sur pied, pourvue d'un secrétaire en la personne de Robert Unteregger. Une dizaine de constituants ont eu l'occasion de le rencontrer le 9 août dernier. D'autres cantons occupés à réécrire leur Constitution (Fribourg et quelques cantons suisses allemands) ont fait des propositions semblables. Au niveau fédéral, un Conseil de l'Avenir a été proposé comme troisiè-

me Chambre parlementaire.

La nécessité d'un tel organe provient du fait que la gestion des affaires se fait aujourd'hui essentiellement dans une perspective de profit à court terme, ce qui présente des dangers considérables pour la société de demain. Les conséquences de cette gestion – concrétisée aujourd'hui dans la mondialisation/libéralisation – sont d'ailleurs déjà visibles, en particulier dans les énormes disparités sociales qui ont accompagné la prise de pouvoir progressive de l'économique sur le politique.

Il est clair que la mise en place d'un Conseil de l'Avenir ne va pas sans autres. Il faudra en particulier se mettre d'accord sur la manière de choisir ses membres. Devront-ils être élus par le peuple, être tirés au sort ou encore être

proposés par une commission de présentation? Il semble cependant assez évident que ceux-ci ne devraient pas être contraints par des échéances électorales et qu'ils devront délimiter eux-mêmes leur champ de réflexions et d'activités.

Le Conseil de l'avenir n'est pas une solution miracle pour résoudre tous les problèmes, mais un moyen pour entrer dans le futur sans trop tituber.

*Pierre Lehmann, constituant*



## Patrimoine et culture pris en compte

Soucieux de combler un vide constitutionnel, le groupe thématique "Patrimoine et culture", constitué en février dernier, a fait différentes propositions aux commissions thématiques. Une majorité d'entre elles a été reprise dans l'avant-projet, notamment:

- la défense et la promotion des patrimoines naturel et culturel, ainsi que l'encouragement de la culture et de la création artistique;
- la protection des milieux naturels et la préservation des sites;
- la reconnaissance du rôle joué par les associations dans ce domaine, associée au droit de consultation et de recours;
- une garantie d'un droit à la culture et de la liberté de l'art.

### AGENDA

## Rendez-vous de septembre

#### Séances plénières

Les vendredis

de 10h à 17h:

1<sup>er</sup> septembre, UNIL – BFSH 2,

auditoire 1129

8 septembre, UNIL – BFSH2,

auditoire 1031

22 septembre, Château d'Oex,

salle communale

29 septembre, UNIL – BFSH2,

auditoire 1031.

#### Comité

Mardi 5, vendredi 15, mardi

26, 7h – 9h.

#### Commission de structure

et de coordination

Les lundis 4 et 11, 8h – 10h, et

vendredi 15, 14h – 17h30.

#### Commission de rédaction

Vendredi 15 septembre.

### S'INFORMER ET DÉBATTRE

## Aux quatre coins du canton

La présentation des premiers résultats des commissions thématiques lors des journées du 7 et 8 juillet a rencontré un vif intérêt de la part du public et des constituants. La forme adoptée – stands d'information sur les innovations proposées – a convaincu bon nombre de participants, et conduit plusieurs membres de l'Assemblée à rééditer l'expérience en proposant à différentes

communes d'accueillir l'exposition pour quelques jours.

Le public aura ainsi l'occasion de s'informer avec des constituants à l'Hôtel de Ville d'Aigle tous les jours jusqu'au 6 septembre.

La commune de Pully ouvrira les portes de la Galerie du Prieuré pour recevoir l'exposition de la Constituante les 1<sup>er</sup> et 8 septembre prochains, entre 9h et 12h.

L'Association *Vie Associative* propose une discussion sur ses propositions d'articles au Grand Salon du Buffet de la gare de Lausanne, lundi 4 septembre à 20h.

Les constituants sillonneront le canton durant tout l'automne, renforçant le débat avec la population sur la révision en cours.

Lausanne, le 1<sup>er</sup> septembre 2000, Secrétariat de la Constituante, pl. du Château 6, 1014 Lausanne, tél. 021/316 41 55 - fax 316 41 50; e-mail: [constituante@chancellerie.vd.ch](mailto:constituante@chancellerie.vd.ch). Avec la collaboration de WGR, Lausanne (ligne graphique), du Ciev (impression et tirage), et de Christophe Gallaz.